



Pays de Trie  
et du Magnoac  
31 place de la Mairie - 65220 TRIE SUR BAISE  
Tél. : 05-62-35-06-09 / Fax : 05-62-35-45-14  
Mail : ccptpaystrie@orange.fr

**Objet :**  
**Redevances Société Hippique**

**Séance du 15 mars 2022 à 18 heures 30**

Délibération n° 2022-25B

Nombre de conseillers

En exercice : 19  
Présents : 12  
Excusés : 5  
Absents : 2  
Votants :  
- dont « pour » : 11  
- dont « contre » : 0  
- dont abstention : 0



Le 15 mars deux mil vingt-deux à 18 heures 30, le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac, convoqué le 9 mars 2022 s'est réuni sous la présidence de Monsieur BARTHE Gérard, salle Sévigné 1 rue des quatre vallées 65230 Castelnau Magnoac.

**Présents :**

MM. BARTHE Gérard, GRASSET Jean-Pierre, MAJOURAU Alain, DUCAUD Christian, GIRET Olivier, MAUMUS Maryse, FONTAN Guy, MARIE ERNESTINE Stéphanie, ADER Jean-Pierre, LE BIHAN Jean-Michel, BRUZEAUD Anne Marie, M. CIEUTAT Serge

**Excusé(e)s :**

M. ROUSSE Gaëtan, M. CASTERAN Joël, M. VERDIER Bernard, M. SORBET Jean-Louis, M. ABADIE Pierre

**Absent(e)s :**

Mme SOLLE Myriam, DUBOSC Michel,

M. LE BIHAN Jean Michel a quitté la salle et n'a pas participé au vote de la délibération

**Secrétaire de séance :** M. CIEUTAT Serge

M. le Président donne lecture d'une demande de la Société Hippique de Trie-sur-Baïse. Cette demande fait état d'un versement de la redevance au titre des jeux à la CCPTM pour un montant de 2 677,91 € pour la période 2019 et 2020.

La société demande à la collectivité de lui reverser cette somme.

Sur la proposition du Président et après en avoir débattu,

**Le Bureau**, à l'unanimité des membres présents,

- ➔ APPROUVE le reversement de la somme de 2677,91€ à la société Hippique de Trie-sur-Baïse;
- ➔ MANDATE le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie Conforme.

**Le Président,**  
**BARTHE Gérard**



